

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1969)
Heft: 121

Artikel: Genève, après deux scrutins
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028428>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domainedepublic

121

Bi-mensuel romand
N° 121 27 novembre 1969 Septième année

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Claude Bossy

Ruth Dreifuss

Jean-Claude Favez

Henri Galland

André Gavillet

Marx Lévy

Le N° 122 sortira de presse le Jeudi 11 décembre 1969

Pas plus le sourire que la cravache...

La commission du Conseil des Etats a décidé de ne pas suivre le Conseil fédéral dans ses projets de réforme des finances fédérales; elle préconise que les taux d'impôts demeurent inscrits dans la Constitution même, donc qu'ils demeurent rigides. Et voilà la mini-réforme Celio par terre.

Pourquoi ?

Deux problèmes se chevauchent. L'un, urgent : l'adaptation du barème d'impôts. Il a une signification politique. L'amélioration nominale et réelle des revenus alourdit la charge fiscale des contribuables moyens, les gros revenus au-delà de 130 000 francs sont épargnés par l'arrêt de la progression. L'autre, à long terme : les ressources entre les collectivités publiques doivent être mieux réparties; il faut de surcroît donner une constitutionnalité définitive aux impôts fédéraux; leur validité échoit en effet en 1974. M. Celio a joué donc l'amadouage. La cravache avait mal réussi à plusieurs de ses prédecesseurs. Il essaya le charme. L'allégement du barème devait faire passer une réforme qui n'aurait pas besoin de dire son nom. Le peuple inscrirait définitivement les articles constitutionnels, sans limite ni garde-fou; le législateur, en toute liberté, n'aurait plus qu'à aviser plus tard; la bataille dès lors aurait lieu en Chambres et non plus sur la place publique.

Le Conseil des Etats, s'il décide d'inscrire à nouveau les taux dans la Constitution, déjoue l'amadouage.

Le mini-réforme semble donc condamnée. Dès lors, il faudra tenter, malgré les risques, de mener la politique que nous avons toujours préconisée : aborder de front les problèmes (les rapports Confédération-Cantons-Communes, la sous-enchère, etc.) avec l'espoir qu'une solution vraie rassemble une majorité réformatrice. Si, de surcroît, le délai est impératif, 1974, peut-être, les responsables se sentiront-ils condamnés à aboutir.

Les réactions au dernier Message plaident en faveur de cette méthode directe. Voyez !

M. Celio avait glissé en trois lignes l'idée que l'on pourrait unifier l'impôt en donnant à la Confédération le droit de frapper à un taux très élevé correspondant à la moyenne des taux additionnés des Communes, des Cantons et de la Confédération. Cantons et Communes imputeraient ensuite leur part; s'ils ne le faisaient pas pleinement, ce n'est plus le contribuable qui bénéficierait de la sous-enchère, mais la Confédération.

Cette idée que nous aurions voulu, quant à nous, appliquer aux personnes morales, nous en avons fait la proposition depuis longtemps, glissée en amadouage dans le Message fédéral étonne sans convaincre, inquiète sans séduire, perd tout dynamisme.

Dès lors, après l'échec prévisible de la mini-réforme il ne restera plus qu'à traiter le problème non par sous-entendus, mais au fond, dans un délai donné.

Le cursus honorum

Les choix préalables pour les élections au Conseil fédéral ont été arrêtés. Ils ne seront pas remis en cause. Mais la décision du Parti radical suisse est significative de l'évolution des mœurs politiques. Dans son communiqué le Parti radical annonce que, la prochaine fois, ce sera le tour des Romands. Plusieurs commentateurs ont relevé l'inélégance du propos. M. Celio, car il ne peut s'agir que de lui, devient conseiller fédéral en sursis. Les héritiers sont invités à se réjouir. Une ligne, comme l'on dit ici, leur est garantie; les neveux n'ont plus qu'à attendre que sort l'oncle.

Dans une autre famille, on guette la sortie de l'oncle Bonvin. On a même renoncé à lui tenir les pieds au chaud. Lui fait semblant de ne pas voir, mais dans le secret prépare sa vengeance : il songe à se mettre en viager, comme autrefois M. Etter.

On dira que c'est un phénomène vieux comme le monde, dans la vie privée et publique. Le sous-chef guette le creusement des rides du chef, le directeur adjoint celles de l'administrateur délégué, même le successeur de saint Pierre a ses successeurs dans l'ombre. Nous sommes tous mortels, bien sûr !

Mais, politiquement, à l'échelle suisse, il s'agit d'autre chose que d'une prise de conscience de la condition humaine.

Première caractéristique, les successions s'organisent dans le cadre de la formule magique. L'ambition politique ne vise plus, dans les Cantons, dans la Confédération un changement politique. Elle doit s'inscrire dans le cadre d'un partage, qui limite les possibilités d'ascension, qui les inscrit dans une filière. Pour dire la chose en une formule, l'ambition n'est plus politique, elle est successorale.

Deuxième caractéristique, ces conditions imposent une certaine prudence. Il s'agit d'un phénomène qui s'observe surtout à l'échelle fédérale. Il y a des interventions qui compromettent, notamment dans le climat des Chambres. Un exemple : quel candidat au Conseil fédéral pourrait prendre une position non conformiste sur le problème jurassien ?

Les successeurs doivent se plier à une image.

On déclare même dans les couloirs que, dès maintenant, un candidat se fait conseiller par des spécialistes en publicité qui veillent à ce qu'il donne de

lui une image conforme; ils lui retouchent le profil;

ils lui font apprendre le prénom des Appenzellois,

des Oberlandais; il doit savoir prononcer salut

Fritz, salut Walter, il s'entraîne devant des jeux de

photographies; il hante les couloirs. Prudence et prospective.

Il serait bon devant ce nouveau style que l'opinion publique priviliege le courage politique et une certaine dose d'imprudence.

Genève, après deux scrutins

Des deux scrutins genevois, quelles interprétations ? Après l'élection du Grand Conseil, les chroniqueurs locaux ont relevé à l'envi l'amélioration de la participation et le renforcement des partis traditionnels. Ce n'est pas là, pour nous, le plus significatif.

Le pourcentage des votants a augmenté de 4 % par rapport aux précédentes élections. Tant mieux ! Mais cet accroissement ne corrige que dans une très faible mesure la baisse survenue depuis vingt-cinq ans. Et l'on n'ose dire qu'il s'agit d'un réveil de la conscience politique. La propagande officielle et privée a été intense; la campagne électorale s'est un peu plus américanisée : pour trouver acquéreur le bulletin de vote doit être mis en valeur.

Les Vigilants ont disparu et Migros continue de faire antichambre. Encore une fois tant mieux ! Ce double échec est réjouissant, car il développe une psychose de l'échec dont ces deux partis se remettent mal. En chiffres, l'échec n'est pas absolu. Dans les deux cas, il s'en est fallu de quelques centaines de voix, sur plus de 86 000, pour que Vigilance se maintienne et que l'Alliance des Indépendants entre au Parlement. Il subsiste donc une masse de plus 12 % des électeurs qui, du fait de la loi électorale, n'ont pas de représentants au législatif, mais qui pourraient, par l'exercice des droits politiques, continuer

Suite en page 4

Genève (suite)

à influencer l'avenir de Genève. Le poujadisme genevois subsistera à l'état latent. Il est possible aussi que les deux partis se soient nui réciproquement. Certes ils entendaient présenter des visages opposés en apparence (culte de l'efficacité pour l'un, culte de la petite patrie locale et des vertus ancestrales pour l'autre), mais le recrutement social de leurs adhérents et certaines motivations de vote en leur faveur étaient souvent les mêmes.

La répartition des dépouilles vigilantes du Grand Conseil ne doit pas faire illusion. Le gain général de sièges cache en fait un léger recul des partis traditionnels, sauf le PICS et le Parti libéral.

Le pourcentage établi sur les votants sans tenir compte des bulletins sans nom de liste a donné les chiffres suivants.

	1965	1969	Perte ou gain
Parti socialiste	19,3 %	18,3 %	— 1 %
Parti du Travail	15,6 %	15,4 %	— 0,2 %
Gauche	34,9 %	33,7 %	— 1,2 %
Parti radical	20,8 %	18,9 %	— 1,9 %
Parti libéral	14,9 %	14,9 %	—
PICS	16,9 %	17,1 %	+ 0,2 %
Entente nationale	52,6 %	50,9 %	— 1,7 %
Vigilance + Alliance des Indépendants	9,9 %	12,2 %	+ 2,3 %

A souligner encore des modifications d'équilibre au sein des députations du Parti chrétien-social et du Parti du travail. La tendance centre-gauche du PICS a été affaiblie par le retrait d'éléments qui n'ont pas accepté l'appartenance avec les libéraux. Quant au PDT, il a remplacé quelques contestataires par de jeunes enfants de troupe qui donneront moins de soucis.

Mais pour nous les faits significatifs sont ailleurs.

Les Impressions diffuses

L'élément dominant de la vie quotidienne à Genève, la préoccupation aiguë, c'est la crise du logement. Il faudrait le souligner en quelques chiffres simples. Salaires ouvriers moyens, environ 1300 fr. par mois; logements de trois pièces et cuisine couramment offerts à 1000 fr. Or, ce fait aigu n'a pas modifié l'équilibre politique. Pourquoi ?

Première explication : les motivations de l'électorat sont à chercher d'abord dans les habitudes plus que dans l'appréciation de tel point particulier de l'action ou des intentions. Ainsi le conseiller d'Etat Babel, promoteur d'une loi fiscale favorable aux petits et aux moyens revenus, a été devancé sur l'ensemble des listes (qu'il s'agisse de son propre parti, de ceux de gauche et de droite), par son collègue Ruffieux qui aurait dû, en bonne logique, subir les contrecoups de la suppression anticipée du contrôle des loyers qu'il avait demandée. L'élection au Grand Conseil l'a révélé de manière très claire. Deuxième explication : les interventions en force de la propagande des partis dans le dernier et l'avant-dernier quart d'heure créent une sorte de brouillage d'ondes. Sur un objet précis, il est difficile à un seul parti d'être investi d'une confiance exclusive au point d'entraîner un large transfert de voix.

Troisième explication : le peuple admet une sorte de coresponsabilité des grands partis. L'élection du Conseil d'Etat a été significative de ce point de vue. Volonté de reconduire la formule proportionnelle. Avant que le peuple la sanctionne, les états-majors ont été amenés à la préconiser : le PICS et le Parti radical pour des raisons d'équilibre interne entre leur aile gauche et leur aile droite; et aussi parce qu'au sein du personnel politique de la cité se nouent des liens personnels.

Cette coresponsabilité, auquel le peuple tient, qui consiste à donner au Parti socialiste ce qu'on appelle sa « juste part », deux sièges sur cinq, empêche que des points précis de l'action politique fassent pencher la balance.

Crédibilité

Le problème politique se définit donc par cette contradiction : d'une part, les partis en place jouissent d'une confiance diffuse, d'autre part leur langage, pour l'ensemble de l'opinion, manque de crédibilité. Retrouver une crédibilité, ce devrait être le souci premier de la gauche, si elle a la volonté de dépasser l'actuel statu quo. La recherche de la crédibilité (rigueur de l'action parlementaire, refus de l'électoralisme, absence de surenchère verbale, contact direct avec la population, etc.) apparaît comme le seul moyen de sortir de la diffuse, confuse confiance-méfiance. C'est la condition préalable pour préparer des actions qui remettent en cause plus profondément le système.

Garantie publique et investissements

Notre vive réaction au Message fédéral sur la garantie des investissements dans le Tiers-Monde nous a valu la lettre suivante.

« Cher Domaine Public,

» En qualité de fidèle lecteur, je tiens tout d'abord à vous dire toute l'estime et la sympathie que j'éprouve en suivant votre action en vue d'une meilleure information d'un public suisse sur les problèmes nationaux et internationaux.

» Je n'épouse pas toujours vos points de vue, mais en règle générale, vos prises de position coïncident souvent avec mes idées sur les questions traitées. » En revanche, votre article sur la garantie contre les risques à l'exportation et à l'investissement (« La réalité capitaliste dépasse l'imagination critique » D.P. N° 119) m'incite à croire que, pour une fois, votre sens de l'analyse des problèmes n'a pas été poussé assez loin. Si je me permets cette critique, c'est que par ma situation professionnelle (directeur d'une société d'études suisse ayant une activité à l'étranger), je suis souvent confronté avec des problèmes de développement économique.

» Les pays du Tiers-Monde ont avant tout besoin d'investissements, que ce soit pour les plus pauvres, pour leur permettre de sortir de l'économie de subsistance, ou pour les moins défavorisés, pour créer de nouveaux emplois, pour produire au lieu d'acheter, pour exporter au lieu d'importer. L'aide prodiguée par des organisations internationales ou par des gouvernements doit, dans l'intérêt des pays auxquels elle s'adresse, être affectée aux investissements publics ou d'importance nationale ou régionale, dont la rentabilité n'est pas immédiate, mais qui sont indispensables à tout développement futur.

» La création des infrastructures nécessite des capitaux énormes, mais si utile que soit la construction de ports, de voie de communication, d'écoles et d'hôpitaux pour l'économie d'un pays, il n'en reste pas moins que l'accroissement réel du niveau de vie des populations dépend du développement de la production, de l'industrie et du commerce. Ce développement exige également des investissements très importants.

» J'ai participé récemment à une Rencontre internationale de Développement régional, qui réunissait, entre autres, des délégués d'une vingtaine de pays d'Afrique et du Moyen-Orient. Tous ces délégués, sans exception, même ceux de la Guinée et de l'Algérie, ont fait part du désir de leur gouvernement de voir des investisseurs privés s'intéresser à leur pays. La plupart des gouvernements respectifs ont élaboré un code des investissements dans lequel figurent les secteurs préférentiels dans lesquels on recherche à attirer des capitaux privés étrangers. Si ces codes sont établis en se basant sur une planification réaliste et dynamique du développement, ce n'est pas se prosterner que d'accorder certains avantages à des groupements financiers ou industriels étrangers susceptibles de venir s'établir dans le pays pour exploiter des ressources (naturelles et en main-d'œuvre) qui ne demandent qu'à se valoriser.

» Les investissements de sociétés privées dans les

pays du Tiers-Monde peuvent donc être considérés comme une aide réelle aux pays auxquels ils sont destinés, pour autant qu'ils satisfassent à deux conditions :

1. Respecter les « règles du jeu » fixées par un code d'investissement ayant des bases saines.
2. Bénéficier d'une garantie contre le risque à l'investissement.

» Ce deuxième point allant à l'encontre de l'esprit de votre article.

» Je m'explique :

» Dans un régime capitaliste, les capitaux ont toujours tendance à s'investir là où les risques sont minima et où les profits sont maxima. Si le risque est très important, on aura le choix entre ne pas investir ou investir et rechercher un profit maximum dans un minimum de temps. Cela tombe sous le sens que de tels investissements ne sont généralement pas profitables pour le pays en question.

» Si au contraire les risques d'ordre politique, malheureusement inhérents à la plupart des pays en voie de développement, peuvent être couverts par la Confédération, alors les possibilités d'investissement, rentables pour les pays du Tiers-Monde et émanant de maisons suisses, seront multipliées.

» J'aimerais également faire remarquer que la garantie du risque à l'exportation, qui existe depuis plusieurs années, n'a jusqu'à maintenant, peut-être grâce à la prudence toute helvétique de nos autorités, pas été une charge pour la Confédération et à fortiori pour le contribuable suisse. Au contraire, puisqu'en 1968, l'ERG (Export Risiko Garantie, Zurich) a ristourné plus de 20 millions de francs à la Caisse fédérale.

» J'ai souvent regretté, comme beaucoup, que la Confédération ne fasse pas les mêmes efforts que d'autres pays industrialisés dans le domaine de l'aide à l'étranger. J'ai subi, sur le plan professionnel, les inconvénients de cette lacune, quand j'ai vu des sociétés étrangères concurrentes bénéficier largement de l'impact de prêts ou de dons s'élevant à plusieurs centaines de millions de francs accordés par les gouvernements de ces pays étrangers.

» Quand, par la suite, on est amené à constater à quelles fins sont utilisés ces capitaux, j'en viens à douter de l'efficacité réelle de telles aides bilatérales, qui souvent servent de prétexte à des opérations de prestige, si ce n'est à des pressions... néocolonialistes. Une juste formule pour une aide véritable aux 2 milliards d'hommes du Tiers-Monde reste encore à trouver.

» Espérant avoir apporté une modeste contribution à un meilleur « éclairage » de ce douloureux problème, je vous prie de croire, cher D.P. à mes sentiments les meilleurs.

J.-P. C. »

Réd. Nous ne contestons pas qu'il peut être utile pour un pays du Tiers-Monde de favoriser les investissements économiques.

Mais nous nous élevons contre une mesure prise sans base constitutionnelle; une mesure qui laisse les entreprises décider seules de l'opportunité de l'investissement; une mesure qui couvre même les participations minoritaires, et les placements de capitaux; une mesure prise avant que soit réorganisée toute notre aide publique au Tiers-Monde, qui révèle une scandaleuse nonchalance des pouvoirs publics; et enfin une mesure en faveur d'entreprises qui jouissent déjà de grands priviléges fiscaux.

Lisez la comptabilité nationale

Les comptes de l'année 1968 ont été publiés dans le numéro de septembre de « La Vie économique ». Nous en extrayons deux chiffres :

La rémunération des salariés a augmenté de 6,1 % par rapport à 1967 (compte tenu d'une légère augmentation de la main-d'œuvre).

L'épargne des sociétés a augmenté, elle, de 15,6 %. Ne faut-il pas dès lors admettre que cette épargne est faite de salaires non-distribués ?